

## DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

## MAIRIE de SAINT CLAIR DE LA TOUR 38110

Tél: 04 74 97 14 53 – Fax: 04 74 97 81 75
e-mail: mairie@stclairdelatour.com

Mmes et MM. Les propriétaires
D'arbres et arbustes en limite de
Voiries publiques ou de fils électriques
38110 ST CLAIR DE LA TOUR

Saint Clair de la Tour, Le 3 septembre 2015

N/REF: JFD/AH/2015

OBJET : Elagage des arbres et arbustes

Affaire suivie par : Monsieur DELDICQUE Jean-François,

Maire et Mme HUMBERT Aline, D.G.S.

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons qu'il appartient aux propriétaires de veiller à éviter toute chute d'arbres ou de branches qui peuvent se produire sur la voie publique lors d'épisodes de vents, fortes pluies ou neige.

Il faut donc que l'élagage soit effectué régulièrement et avant les épisodes climatiques pouvant entrainer des chutes d'arbres ou de branches.

La responsabilité des propriétaires peut être engagée en cas d'accidents sur la voie publique dus à un défaut d'élagage.

Par ailleurs, la Commune ne peut pas intervenir dans le domaine privé.

Un document édité par ERDF reprend les règles de l'élagage. Il peut être téléchargé sur le site internet de la commune.

Comptant sur votre diligence,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

L'Adjoint aux Travaux,

Christophe JULLIAN-DESAYES

Le Maire.

Jean-François DELDICQUE

Commune de Saint Clair de la Tour